

L'an deux mil vingt, le 17 février, la commission locale d'énergie du Sénonais du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à GRON (89100), dans les locaux de la salle des fêtes, 28 rue des Courrois, sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Bernard PETILLAT, vice-président en charge de la C.L.E.

Convocation du 30.01.2020.

Présents : Henri ROUSSELLE, Jean-Claude SOLAS, William GEORGES, Patrick HARPER, Jean LESPINE, Eric GUYADER, Philippe THOMASSIN, Patrick MORCEL, Axel BAUER, Chantal LAUGAUDIN, Jean-Luc VASSARD, Stéphane VITCOQ, Denys ANTHOINE, Paul HENNEQUIN, Jean-Paul ROUX, Florent MARCEAU, Daniel LAPOTRE, Sylvain MASSÉ, Marc ADAM, Edmond REVELLAT, Joël PEREZ, Jean-Marie FILLEUL, Ghislain GISBRAN, Elise GATEAU, Jacques METZ, Jean PINGAL, Dominique BOURGOIN, Régis GILLOPPÉ, Alain CHEVALIER, Grégory DORTE, Charly BENARD, Patrick HUSKIN, Catherine PICHON, Serge MATHEY, Paul BOURDON, André PITOU, Frédéric AMARO, Jean-Marc SEETEN, Jean-Pierre PASQUIER, Daniel JORDAT, Christian CHIESA, Nicole VIÉ, Claude LAVENTUREUX, Jacky POIRIER.

Absents excusés : François CHAUT, Bruno PERTIN, Johan BLOEM, Olivier DUPRÉ, Claudine WOLLENDORF, Martial CARLI, Martine VINZ et Christine BOSCHER.

39 communes sur 77 sont représentées.



Monsieur PETILLAT, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE du Sénonais, remercie les maires et les délégués de leur présence à cette assemblée ainsi que Monsieur Stéphane PERENNES, maire de Gron, qui met gracieusement, à disposition du SDEY, la salle des fêtes communale.

Il remercie également le Président du SDEY, Jean-Noël LOURY et les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Monsieur Eric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Madame Émeline RIMBAULT (Directrice Adjointe des Services du SDEY), Monsieur Edouard BURRIER (Directeur Adjoint des Services du SDEY), Madame Julie MOREL (responsable du Service Finances et Comptabilité SDEY), Madame Sandrine DELAGE (Responsable des Services Electrification/Eclairage Public SDEY), Madame Aurélie ROSSIGNOL (Responsable service Optimisation énergétique SDEY), Monsieur Dominique MICHEL (Chargé d'affaires électrification du Gâtinais), Madame Eloïse DUCONGÉ (Gestionnaire du groupement achat d'énergies), Madame Delphine DUPRÉ (secrétaire de CLE), Monsieur FAVIN (Eiffage), Monsieur FAURE (INÉO).

Est excusé Yannick DAUBIÉ ((Chargé d'Affaires Eclairage Public)).

Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, annonce que le SDEY a évolué au cours de ses 6 années d'existence : les effectifs sont passés de 6 à 40 agents. Le regroupement au niveau départemental (au préalable 22 SIER) a permis d'investir fortement dans la compétence historique afin de réaliser des renforcements, extensions, sécurisations et dissimulations des réseaux, mais également de développer des compétences nouvelles qui s'étoffent régulièrement, notamment avec la loi de transition énergétique :

- L'éclairage public
- L'optimisation énergétique
- Le SIG (système d'information géographique) et le PCRS (plan de corps de rue simplifié)
- Les bornes de recharge pour véhicules électriques
- Les vélos station

Tous ces outils doivent permettre un certain confort de vie dans les communes, et aider au développement de la ruralité.

Monsieur Jean-Noël LOURY remercie Monsieur Bernard PETILLAT, Vice-Président très impliqué sur le territoire de sa CLE. Il a su travailler en harmonie avec les communes comme avec les entreprises.

Des remerciements sont aussi adressés au maire de Gron, Monsieur Stéphane PERENNES, retenu pour raisons communales.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-Noël LOURY :

1. La concession
2. Le budget 2020
3. Le règlement financier 2020
4. Les travaux en cours
5. Questions diverses.

1. LA CONCESSION

(sujet présenté par Emeline RIMBAULT, Directrice Adjointe des Services du SDEY. Documents projetés joints en annexe)

Le contrat de concession en cours a été signé en 1999 et prend fin théoriquement en 2029. Le SDEY doit s'assurer qu'ENEDIS, en tant que concessionnaire chargé de l'exploitation et de la maintenance du réseau électrique, réalise les interventions nécessaires afin de garantir une qualité de la fourniture d'électricité satisfaisante.

Un nouveau modèle national de cahier des charges de concession avec possibilités d'adaptations locales est à disposition des Syndicats Départementaux depuis le 21 décembre 2017. C'est sur cette base que les négociations ont été engagées entre le SDEY et ENEDIS. Quinze réunions ont déjà été organisées en 2019 qui aboutissent à un blocage concernant les recettes futures du Syndicat. ENEDIS ne veut pas faire perdurer l'enveloppe compensatrice négociée en 1999.

Un nouveau modèle le 21 décembre 2017

Pour les Syndicats d'Energie

Les avancées du nouveau modèle :

- Transition énergétique
- Bilan des forces et faiblesses du réseau
- Vision à long terme des investissements à réaliser par Enedis
- Plans d'action revus tous les quatre ans
- Redevances de réseau revalorisées

Un nouveau modèle le 21 décembre 2017

Pour Enedis

- Suppression de l'obligation de constituer des provisions pour renouvellement des ouvrages
- Soit un gain estimé au niveau national à 9,1 milliards € (base comptable 2016)
- Pour le SDEY cela représente 40M€ de provisions en fin de contrat.

Cette présentation n'appelle aucun commentaire ou question des délégués.

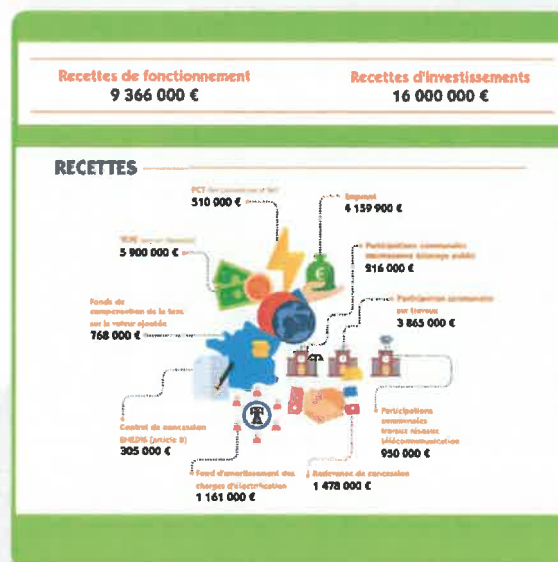
2. LE BUDGET 2020

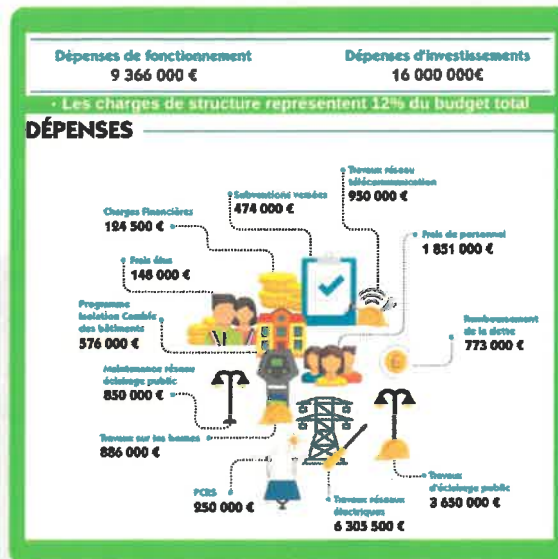
(sujet présenté par Julie MOREL, Responsable du Service Finances et Comptabilité. Documents projetés joints en annexe)

Madame Julie MOREL présente les deux objectifs principaux qui ont servi de base à l'élaboration du budget pour l'année 2020 :

- Accompagner les communes dans la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement
- Investir pour les réseaux

Puis elle fait un détail commenté des recettes et dépenses ci-après.





Le Président rappelle que les charges de structure représentent 12% du budget total.

Cette présentation n'appelle aucune question des délégués. Monsieur Grégory DORTE, maire de Pont-sur-Yonne et Vice-Président du SDEY remercie Madame BASSIN pour la clarté de sa présentation.

3. LE RÈGLEMENT FINANCIER 2020

sujet présenté « Electrification et Eclairage Public » par Sandrine DELAGE, Responsable des Services Electrification/Eclairage public. Documents projetés joints en annexe) et par Edouard BURRIER, Directeur adjoint en charge du pôle technique pour la partie sur les bornes électriques.

Madame Sandrine DELAGE présente les dispositions nouvelles ou reconduites du règlement financier pour l'année 2020 adopté lors de la séance du Comité Départemental du 9 décembre 2019.

Les points essentiels sont :

- Simplification de procédure concernant les acomptes des participations des communes afin de passer plus rapidement les commandes de travaux.

Seuls les travaux de plus de 15 000 € TTC font l'objet d'une demande d'acompte depuis le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, les travaux inférieurs à cette somme sont commandés dès réception de la convention et délibération communale.

- Pour les démolitions de cabines hautes, prise en charge par le SDEY de 80% du coût de la démolition et de la reprise des réseaux liés. Une enveloppe dédiée de 800 000 € TTC a été votée ce qui représente environ 8 cabines.



👤 *Monsieur Jean PINGAL, délégué pour la commune de Molinons demande si un recensement des cabines hautes a été fait ? Monsieur Jean-Noël LOURY lui répond que 50 cabines ont été recensées en centre-bourg. Monsieur Bernard PETILLAT demande si un représentant de la commune de Gisy-les-Nobles est présent et sait à qui appartient la cabine haute à l'entrée du village ? Pas de réponse apportée , aucun représentant de la commune n'étant présent.*

- Maintien du financement de 70% pour le renouvellement du parc d'éclairage public en led connectées avec maintenance gratuite pendant 5 ans. Par ailleurs, une nouveauté, si parc LED existant, possibilité de rajouter le module « intelligent » avec financement à 70% du SDEY.
- Pour la dissimulation des réseaux, les travaux inscrits aux programmes FACE C et ARTICLE 8 bénéficient d'une prise en charge de 65% sur un plafond de 60 000 € HT, puis 30% d'aide au-delà du plafond. Les travaux inscrits sur le programme RESSOURCES PROPRES bénéficient d'une prise en charge de 30% par le SDEY.

Monsieur Edouard BURRIER présente les dispositions nouvelles du règlement financier pour l'année 2020 adopté lors de la séance du Comité Départemental du 9 décembre 2019.

- Les bornes électriques
 1. Normales : SDEY 30% commune 70%
 2. Rapides : SDEY 50% commune 50%
 3. Super-chargeurs : SDEY 100% (6 à 8 prévus dans le département, à des endroits stratégiques, précise le Président LOURY)

Le président précise que le SDEY réfléchit également au déploiement des stations hydrogène.

- ✓ Les véhicules électriques
 1. voitures : 2 700 € pour l'achat ou location de la 1^{ère} voiture
 2. vélos : 500 € pour l'achat d'un vélo avec un maximum de 2 vélos

Le nombre de charges est passées de 300 en mai 2018, à 2 350 au mois de janvier 2020.

(sujet présenté « Nouvelles Aides 2020 » par Aurélie ROSSIGNOL, responsable service optimisation énergétique. Documents projetés joints en annexe)

Madame Aurélie ROSSIGNOL présente les nouvelles aides pour l'année 2020 :

- ✓ **Rénovation énergétique des bâtiments** avec appel à projets :
 - soit pour une rénovation totale du bâtiment : le SDEY apporte 25% d'aide supplémentaire avec un plafond maximum de 50 000€.
 - soit pour une rénovation partielle du bâtiment : le SDEY apporte 15% d'aide avec un plafond de 20 000€ par projet.



- ✓ **Travaux constructions de bâtiments** avec appel à projets :
 - Soit pour une construction répondant aux critères Effilogis, le SDEY apporte une aide de 20% sur un plafond de 50 000€ par projet,
 - Soit pour une construction BBC EFFINERGIE 2017, le SDEY apporte une aide de 15% avec un plafond de 20 000€ par projet.

- ✓ **Isolation de combles perdus** : via un groupement à l'échelle de la région, étude financée à 75% par le SDEY, puis 50% sur l'investissement pour les adhérents au service CEP, et 25% pour les non adhérents. Monsieur Jean-Noël LOURY précise que le coût d'adhésion au service CEP est de 0.40€ par habitant et par an et que ce service est applicable à l'ensemble des bâtiments de la commune.

(voir dispositions du règlement – prendre l'attache du service et en particulier a.rossignol@sdey.fr)

Le SDEY est au service et en direction des communes rappelle Monsieur Jean-Noël LOURY. N'hésitez pas à prendre l'attache des services.

4 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

(sujet présenté par Bernard PETILLAT, Vice-Président du SDEY. Documents projetés joints en annexe)

Monsieur Bernard PETILLAT demande si les communes ont des questions par rapport au tableau de recensement des travaux distribués. Pas de questions.

Monsieur Jean-Noël LOURY présente Monsieur Gérard FRANÇOIS, contrôleur des travaux qui a pour fonction de surveiller le bon déroulement des chantiers.

- 👇 *Madame Elise GATEAU, déléguée suppléante au SDEY de la commune de Malay-le-Petit, souhaite savoir où en est le dossier concernant le problème de l'affaissement de la chaussée sur la nationale traversant la commune. Elle explique que des rapiécages ont été faits, qu'ils n'ont pas résisté aux nombreux passages de véhicules et souhaite savoir quand le problème va être réglé. Monsieur Jean PINGAL explique qu'au moment des travaux effectués par le SIER, du béton tranché avait été coulé dans la tranchée, qu'un orage a lessivé le béton et qu'il a été abîmé. Monsieur Jean-Noël LOURY rappelle que les experts d'assurance du Conseil Départemental et du SDEY doivent se mettre en rapport afin de déterminer les responsabilités des uns et des autres.*

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bernard PETILLAT remercie Madame Delphine DUPRÉ pour son travail au sein de la CLE du Sénonais, ainsi que tous ceux qui l'ont soutenu pendant ces 6 années (le personnel du



SDEY, Monsieur Eric GENTIS, les élus du Sénonais, les membres du bureau de la CLE et les entreprises). Il remercie aussi Monsieur Grégory DORTE, maire de Pont-sur-Yonne, pour avoir rallié le SDEY. Ne souhaitant pas être élu sur sa commune, il ne pourra donc pas être membre du SDEY, Monsieur PETILLAT précise qu'il restera à la disposition des communes et du SDEY si besoin.

Monsieur Jean-Noël LOURY précise que l'alchimie des 4 syndicats sur le secteur du Sénonais n'a pas été simple mais Monsieur Bernard PETILLAT a su y apporter une touche humaine importante. Il le remercie pour son investissement au sein du SDEY et précise qu'il a su défendre la ruralité au cœur du Sénonais.

En remerciement de son action, le Président lui remet la médaille du SDEY.

Monsieur LOURY remercie M. PERENNES, le maire de Gron, pour la mise à disposition de la salle communale. Il présente aussi tous les intervenants : Mesdames MOREL, ROSSIGNOL, RIMBAULT, DELAGE, DUCONGÉ, DUPRÉ et Messieurs GENTIS, BURRIER et MICHEL. Il salue aussi les entreprises qui, par leur travail, permettent aux communes de concrétiser leurs projets.

Monsieur Eric GENTIS rappelle aux entreprises que des poteaux auraient dû être déposés entre le 10 et le 14 février 2020 sur la commune de Sergines et qu'il faut impérativement que cela soit fait avant le carnaval qui a lieu le week-end des 7 et 8 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, les communes n'ayant plus de questions, M. PETILLAT lève la séance, remercie à nouveau tous les auditeurs et participants, leur rappelle de signer la feuille d'émargement et invite les délégués à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le responsable de la CLE du Sénonais
Vice-président du SDEY
Bernard PETILLAT